

d'obtenir ces terrains. Combien de députés accepteraient chose pareille?

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît; comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DÉBATTUES SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Lotbinière (M. Choquette): L'agriculture—Les propositions du Québec au sujet de l'assurance récolte; le député de Springfield (M. Schreyer): Les relations ouvrières Whiteshell (Manitoba)—Grève dans un centre de recherche nucléaire; le député d'Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp): Les finances—L'impôt des États-Unis sur l'huile et la farine de colza.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé et les bills d'intérêt public.

BILLS PRIVÉS

«INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY»

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 15 février, de la motion de M. Wahn tendant à la 2^e lecture du bill n° S-10 concernant l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que la Chambre a été saisie de cette question, j'ai signalé le problème qui se pose aux députés qui étudient cette sorte de motion, vu les renseignements dont nous disposons sur le fractionnement des actions. Je voudrais rappeler plusieurs occasions où il a été question de ces actions. J'ai eu l'occasion de lire l'étude que le *Financial Post* a faite sur les pétroles en 1965. Je constate qu'on y donne l'histoire de la société en question. En résumé, cette société a été constituée par une loi du Parlement en 1949, lorsqu'elle a été établie pour transporter du pétrole. En 1964, son réseau de pipelines atteignait déjà quelque 3,475 milles. L'histoire de la société indique que son capital autorisé était de 40 millions d'actions d'une valeur totale à l'émission de \$5,087,282 et d'une valeur au pair de \$5 l'action.

La capitalisation première de la société, en 1949, cependant, se fondait sur une valeur de

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

\$50 l'action. En 1952, les actionnaires ont approuvé le fractionnement des actions en dix pour une et la valeur au pair des actions est passée de \$50 à \$5 l'action. On a dit, monsieur l'Orateur, qu'on avait fractionné ces actions pour deux motifs. M. Burgess, c.r., représentant la société à l'autre endroit, a exposé ces deux motifs. D'abord, a-t-il dit,...

M. Choquette: Adopté.

M. Peters: (*Jeu de mots intraduisible sur le mot «carried»*) J'aimerais citer ce que M. Burgess a dit au comité du Sénat:

Je pense que le premier souci du conseil d'administration d'une compagnie canadienne de cette nature serait d'élargir la base des avoirs de la compagnie, surtout de ses avoirs au Canada. C'est extrêmement utile en ce sens que le marché des actions est bien plus restreint et que c'est avantageux pour les actionnaires actuels et pour les actionnaires éventuels.

C'est bien possible.

Quand chaque action coûte \$80 ou \$90, seuls les riches, les syndicats de placement ou des gens de cette classe peuvent en acheter, et non l'homme de la rue. Un ordre d'achat peut venir d'un grand fonds de placement ou d'une entreprise semblable et le marché monte parce qu'ils achètent sur les conseils de leurs spécialistes en finance. Ils veulent acheter à ce moment-là; ils achètent; et les prix grimpent.

Il signale ensuite la deuxième raison et il est intéressant de constater que cette deuxième raison est maintenant devenue la principale raison du fractionnement d'actions. La compagnie cherche à rendre ces actions accessibles à ses employés. Il ajoute qu'un vote a été pris à ce sujet et que 90 p. 100 des employés ont participé à ce vote, je devrais dire plutôt que 90 p. 100 des employés se sont prononcés en faveur de la question n° 1 et que 78.7 ont voté en faveur de la deuxième question. La première question est ainsi conçue:

Trouveriez-vous plus attrayant pour le placement de vos économies si chaque action était subdivisée en 5, de sorte que chaque nouvelle action aurait une valeur courante d'environ \$18?

Une proportion de 90 p. 100 des employés se sont prononcés en faveur de cette question.

● (6.10 p.m.)

La deuxième question était celle-ci:

Si vous déposez présentement vos épargnes dans un compte de banque ou autre, ou si vous songez à le faire à l'avenir, est-ce qu'un prix unitaire moins élevé du capital-action de la compagnie vous encouragerait à affecter vos épargnes en espèces à l'achat du capital-action de la compagnie?